

URSSAF MIDI PYRENEES
RUE P ET M CURIE-LABEGE
31061 TOULOUSE CEDEX 09

Nous contacter

Depuis votre espace en ligne urssaf.fr
Par téléphone au 3698
de 9h00 à 17h00 (service gratuit + prix appel)

Références

N° Compte : 737 185827532

MME LEOCADIO SANDRINE
123 RUE DE LA GRAVE
46140 LUZECH

LABEGE, le 30 Janvier 2025

Objet : Calendrier de vos cotisations provisionnelles 2025

Madame,

Vous avez déclaré une estimation de votre revenu pour l'année 2025. À la suite de cette démarche, nous vous communiquons les montants de vos cotisations et contributions sociales personnelles pour l'année 2025 (détail au verso), calculés sur la base du revenu que vous avez estimé.

Vos cotisations seront prélevées sur le compte bancaire ci-dessous :

IBAN

FR76 3000 4001 7500 0101 9682 187

BIC

BNPAFRPPXXX

Référence Unique du Mandat (RUM)

031077PI120240722214444R008807019

Vous rencontrez une difficulté de paiement ?

Vous pouvez demander un délai de paiement directement depuis votre compte en ligne sur urssaf.fr.

Vous pouvez également demander une aide de l'action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants en cas de difficulté.

L'Urssaf est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Le Directeur, Jean DOKHELAR



A quoi servent les cotisations ?

*Les cotisations collectées par l'Urssaf financent notre système solidaire de protection sociale.
Pour en savoir plus : www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr*

L'Urssaf collecte et traite vos données personnelles strictement nécessaires à l'accomplissement de ses missions de service public de recouvrement des cotisations et contributions sociales. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, consultez la politique de confidentialité : www.urssaf.fr/confidentialite

VOS COTISATIONS PROVISIONNELLES 2025

Vous cotisez à l'Urssaf en tant que chef d'entreprise depuis le 02/05/2023.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de paiement de vos cotisations et contributions sociales personnelles ainsi que les éléments pris en compte pour leur calcul.

Calendrier de vos paiements 2025

6 janvier 2025	98 €	5 mai 2025	1 051 €	5 septembre 2025	1 051 €
5 février 2025	98 €	5 juin 2025	1 051 €	5 octobre 2025	1 051 €
5 mars 2025	1 051 €	5 juillet 2025	1 051 €	5 novembre 2025	1 188 €
5 avril 2025	1 051 €	5 août 2025	1 051 €	5 décembre 2025	1 033 €
Total					10 825 €

La contribution à la formation professionnelle 2025 de 137 € est à payer avec l'échéance du mois de novembre.

Comment sont calculées vos cotisations ?

Montants pris en compte pour le calcul de vos cotisations et contributions 2025

Revenus estimés 2025

Revenus d'activité non salariée (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	25 000 €
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	10 000 €

Montant détaillé de vos cotisations et contributions 2025

Cotisations/Contributions	Assiette	Taux	Montant dû
Maladie dans la limite de 235 500 €	25 000 €	2,62 %	655 €
Indemnités journalières dans la limite de 235 500 €	25 000 €	0,50 %	125 €
Allocations familiales	25 000 €	0,00 %	0 €
Retraite de base dans la limite de 47 100 €	25 000 €	17,75 %	4 438 €
Retraite complémentaire dans la limite de 43 891 €	25 000 €	7,00 %	1 750 €
Invalidité-Décès dans la limite de 47 100 €	25 000 €	1,30 %	325 €
Contribution à la formation professionnelle 2025	47 100 €	0,29 %	137 €
CSG/CRDS	35 000 €	9,70 %	3 395 €
Total			10 825 €

Le montant de CSG déductible fiscalement est de 2380 €.

L'assiette de la CSG-CRDS correspond aux revenus d'activité non salariée (hors revenus d'activité non salariée à l'étranger) majorés des cotisations sociales personnelles obligatoires.